

Procès-verbal du Conseil Municipal du 13 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 février 2025

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, MORICE Chantal, DUHAMEL Bertrand, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François

Absents excusés :

Pouvoir :

Nombre de Conseillers en exercice15

Nombre de Conseillers présents15

Nombre de Conseillers votants15

QUORUM : 8

Secrétaire de séance : SEILLER Christine

Procès-verbal publié le : 14 mars 2025

Ordre du Jour

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 février 2025
- Compte administratif
 - budget principal
 - budget commerces
 - budget lotissement la Valauderie
 - budget lotissement le Chêne Creux
- Comptes de gestion
 - budget principal
 - budget commerces
 - budget lotissement la Valauderie
 - budget lotissement le Chêne Creux
- Fiscalité : vote des taux (taxe d'habitation sur les logements vacants et résidences secondaires – taxe sur le foncier bâti –taxe sur le foncier non bâti)
- Convention école privée
- Subventions : vote des montants versés aux associations
- Questembert communauté : appel à contribution financière en faveur des actions de Questembert communauté
- Affectation de résultats :
 - budget principal
 - budget commerces
 - budget lotissement la Valauderie
 - budget lotissement le Chêne Creux
- Budgets primitifs
 - budget principal
 - budget commerces
 - budget lotissement la Valauderie
 - budget lotissement le Chêne Creux
- Informations diverses

▪ Agenda

La séance a débuté à 20 h 00

2025-03-01- Approbation du procès-verbal du 06 février 2025

Le procès-verbal de la séance du 06 février 2025 est validé à l'unanimité des membres votants.

2025-03-02- Vote des comptes administratifs 2024 : budget principal

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote des comptes administratifs présentés. Un président doit être désigné pour ces points de l'ordre du jour.

Conformément à l'article L2012.31 du CGCT, le président de séance présente le compte administratif 2024 du budget communal.

Section de fonctionnement

- Recettes : 1 367 170,41 €
- Dépenses : 1 184 439,26 €
- Résultat : 182 731,15 €

Section d'investissement

- Recettes : 849 972,24 €
- Dépenses : 980 965,51 €
- Résultat : - 130 993,27 €

Compte tenu des reports, le résultat de clôture 2024 permet de constater

- Section de fonctionnement : Résultat : + 182 731,15€
- Section d'investissement : Résultat : - 238 184,60€

Le président précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier.

Le président de séance soumet au vote le compte administratif 2024 de la commune.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

D'APPROUVER le compte administratif 2024 du budget principal communal

Commentaires : Madame Gain informe les membres du conseil municipal que le budget est voté par chapitre.

Le taux de réalisation des dépenses réelles (BP/CA) est de 92.72%

Dépenses de fonctionnement :

- *Hausse des charges à caractère général, expliquée principalement par la hausse des dépenses d'électricité.*

Recettes de fonctionnement :

- *74 - Dotations et subventions : Sylvie Gain rappelle aux membres du Conseil municipal la chute des dotations de l'Etat au cours de l'année 2024. La municipalité n'a pas reçu d'explication des services de l'état à ce sujet.*

Dépenses d'investissement :

Liste des dépenses d'investissement en 2024

20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	44 500,00	43 238,58
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	76 500,00	46 021,78
Ecole : travaux et aménagements extérieurs		10 221,35
Décoration de Noël		276,00
Agence postale : équipement		34,99
Restaurant scolaire : équipement		3227,54
Table de pique nique		5329,20
Stade : équipement		3421,20
Abribus		1952,40
Service technique : travaux bâtiment		2165,79
Mairie : travaux bâtiment		1557,37
Logements : travaux bâtiment		638,18
Stade		6507,78

Voirie		1758,60
Service techniques équipements		4093,3
Salle de sports : travaux et équipements		714,92
Livres médiathèque		4123,16
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	670 000,00	668 482,88
Mairie : travaux bâtiment		750,00
Voirie		477 155,10
Logement rue de la Mairie		490,00
Salle polyvalente : travaux et équipement		7 325,40
Pump track		130 476,06
Court de tennis		52 286,32
16 - EMPRUNTS ET DETTES	81 000,00	80 982,27
TOTAL DEPENSES REELLES	872 000,00	838 725,51

Recettes d'investissement :

La commune a perçu des subventions d'investissement pour les différents projets :

Projet	Etat	Département	Autre	Reste à percevoir en 2025
Réseaux	-	-	7 456,92€	
Voirie	19 650,00€	7 700,00€	10 800,00€ (fonds de concours ADS)	90000,00
Court de tennis	-	12 609,90€	-	
Pump track	-	32 903,40€	-	43 871,00
Médiathèque	-	-	750,00€ (fond de concours QC)	

2025-03-03- Vote des comptes administratifs 2024 : budget commerce

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote des comptes administratifs présentés. Un président doit être désigné pour ces points de l'ordre du jour.

Conformément à l'article L2012.31 du CGCT, le président de séance présente le compte administratif 2024 du budget commerce.

Section de fonctionnement

- Recettes : 55 364,44€
- Dépenses : 12 689,21€
- Résultat : 42 675,23€

Section d'investissement

- Recettes : 51 925,33€
- Dépenses : 94 084,93€
- Résultat : - 42 159,60€

Compte tenu des reports, le résultat de clôture 2024 permet de constater

- Section de fonctionnement : Résultat : + 42 675,23€
- Section d'investissement : Résultat : + 36 133,85€

Le président précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier.

Le président de séance soumet au vote le compte administratif 2024 du budget commerce.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

D'APPROUVER le compte administratif 2024 du budget commerces

Commentaires :

Dépenses d'investissement : Sylvie Gain liste les dépenses d'investissement réalisés au cours de l'année 2024 :

	BP 2024	CA 2024
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	55 000,00	46 547,96
Bar tabac – chauffe eau		1 041,37
Bar tabac – chauffage		2 538,70
Bar tabac – Télévision		891,73
Boulangerie – vitrine réfrigérée		5 175,16
Boulangerie - four		36 901,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	58 000,00	6 768,46
Bar tabac – fenêtre de toit		2 515,00
Bar tabac – voirie		4 253,46
16 - EMPRUNTS ET DETTES	48 000,00	40 768,51
TOTAL	161 000,00	94 084,93

2025-03-04- Vote des comptes administratifs 2024 : budget lotissement la Valauderie

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote des comptes administratifs présentés. Un président doit être désigné pour ces points de l'ordre du jour.

Conformément à l'article L2012.31 du CGCT, le président de séance présente le compte administratif 2024 du budget lotissement la Valauderie.

Section de fonctionnement

- Recettes : 0,10€
- Dépenses : 27 327,33€
- Résultat : - 27 327,23€

Section d'investissement

- Recettes : 0.00€
- Dépenses : 23 333.32€
- Résultat : - 23 333.32€

Compte tenu des reports, le résultat de clôture 2024 permet de constater

- Section de fonctionnement : Résultat : + 10 837,06€
- Section d'investissement : Résultat : + 215 833,41€

Le président précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier.

Le président de séance soumet au vote le compte administratif 2024 du budget lotissement la Valauderie.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

D'APPROUVER le compte administratif 2024 du budget lotissement la Valauderie

2025-03-05- Vote des comptes administratifs 2024 : budget lotissement le Chêne Creux

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote des comptes administratifs présentés. Un président doit être désigné pour ces points de l'ordre du jour.

Conformément à l'article L2012.31 du CGCT, le président de séance présente le compte administratif 2024 du budget lotissement le Chêne Creux.

Section de fonctionnement

- Recettes : 248 349,95€
- Dépenses : 201 577,64€
- Résultat : 46 772,31€

Section d'investissement

- Recettes : 166 092,48€
- Dépenses : 124 179,92€
- Résultat : 41 912,56€

Compte tenu des reports, le résultat de clôture 2024 permet de constater

- Section de fonctionnement : Résultat : + 54 327,09€
- Section d'investissement : Résultat : - 124 179,92€

Le président précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier.

Le président de séance soumet au vote le compte administratif 2024 du budget lotissement le Chêne Creux.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

D'APPROUVER le compte administratif 2024 du budget lotissement le Chêne Creux.

2025-03-06- Vote des comptes de gestion 2024 : budget principal

2025-03-07- Vote des comptes de gestion 2024 : budget commerces

2025-03-08- Vote des comptes de gestion 2024 : budget lotissement la Valauderie

2025-03-09- Vote des comptes de gestion 2024 : budget lotissement le Chêne Creux

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

- DE DECLARER que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2024 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- D'APPROUVER les dispositions ci-dessus,

- DE DONNER quitus de sa gestion pour l'exercice 2024 à Monsieur le Trésorier Principal.

2025-03-10 - Fiscalité : vote des taux (taxe d'habitation sur les logements vacants et résidences secondaires – taxe sur le foncier bâti –taxe sur le foncier non bâti)

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 06 mars 2025,

Monsieur le Maire propose de modifier les taux pour l'année 2025.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 15.48 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 31.92% (dont 15,26% de taux départemental)
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 55.64%

CHARGE Monsieur le Maire

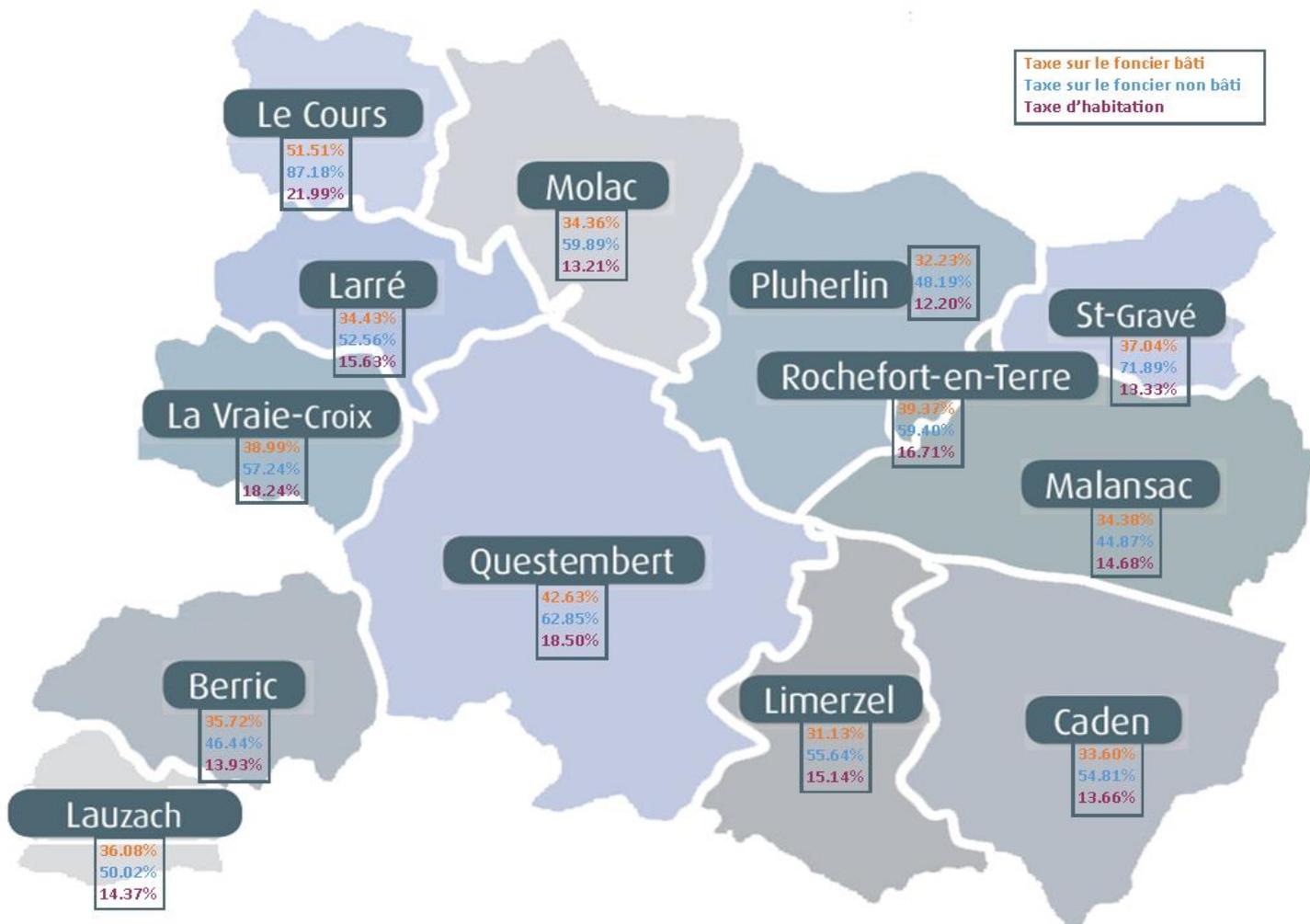
- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Commentaires :

Monsieur le Maire présente la proposition de la commission finances : revalorisation de la taxe sur le foncier bâti et taxe d'habitation :

	Pour mémoire montant du CA 2024	Bases 2025	Taux 2024	Montant sans évolution du taux	Proposition de modification des taux	Montant avec évolution des taux	Différence
Taxe sur le foncier bâti - part communale	407 223,00 €	135 0000	15,87%	420 255,00 €	16,66%	430 967,25 €	10 712,25 €
Taxe sur le foncier bâti - part départementale			15,26%		15,26%		0,00 €
Taxe sur le foncier non bâti	57 340,00 €	103 800	55,64%	57 754,32 €	55,64%	57 754,32 €	0,00 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	64 050,00 €	387 900	15,14%	58 728,06 €	15,48%	60 046,92 €	1 318,86 €
Taxe d'habitation sur les logement vacants	11 359,00 €	52 500	15,14%	7 948,50 €	15,48%	8 127,00 €	178,50 €
coefficient correcteur	75 319,00 €			75 052,00 €		75 052,00 €	0,00 €
	615 291,00 €			619 737,88 €		631 947,49 €	12 209,61 €

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Limerzel possède les taux les plus bas de taxe sur le foncier bâti au regard des communes de Questembert Communauté avec des équipements importants pour une commune de 1330 habitants.



2025-03-11 - Convention école privée

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que pour déterminer le montant de la subvention versée à l'école privée Saint Sixte, il convient de déterminer le coût d'un enfant de l'école communale Angélique Mounier.

Suite à l'avis favorable de la commission finances en date du 06 mars 2025,

Il est proposé aux membres du conseil municipal le montant de subvention suivant : 42 736,80€

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

DE VALIDER le montant versé à l'OGEC de l'école privée Saint Sixte pour le montant exposé ci-dessus

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2025.

2025-03-12 - Subventions : vote des subventions aux associations communales et autres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Suite à l'avis favorable de la commission finances en date du 06 mars 2025 ;

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les propositions de subventions aux associations :

Nom	Ville	2024	Demande de subvention exceptionnelle
Associations COMMUNALES			
CUMA	LIMERZEL	0,00	400,00
Limerzel Sports Loisirs	LIMERZEL	500,00	
ACCA (Association Communale de Chasse Agréée)	LIMERZEL	435,00	
Saint Clair	LIMERZEL	900,00	
Arts et culture	LIMERZEL	300,00	
Arts et culture (concours photo)	LIMERZEL	150,00	
Hismerzher Dart's Club	LIMERZEL	300,00	500,00 (sur présentation de facture)
Boule Bretonne	LIMERZEL	300,00	
Basket Loisirs Limerzel	LIMERZEL	300,00	
Club de l'Age d'or	LIMERZEL	300,00	
Association de Gymnastique Entretien	LIMERZEL	0,00	
Comité des Fêtes	LIMERZEL	300,00	
Comité de la Châtaigne (subvention)	LIMERZEL	300,00	
Comité de la Châtaigne (compensation prêt de vaisselle)	LIMERZEL	150,00	
Nature détente et compagnie	LIMERZEL	300,00	
AJT	LIMERZEL	300,00	500,00
Limer'son	LIMERZEL	300,00	
Sentiers et patrimoine Limerzelais	LIMERZEL	300,00	
APEL (privée)	subvention	300,00	
	arbre de Noël	530,00	
	voyage	1 590,00	
OCCE (public) (enfant présent au 1er janvier et résidant sur la commune)	arbre de Noël	600,00	
	voyage	1 800,00	
APEP	subvention	300,00	
EVEIL	indem élec. local club	250,00	
OGEC	fourniture	2 120,00	
TOTAL		10 255,00	1 400,00
Associations HORS COMMUNE			
MOSAICK	MALANSAC	250,00	

ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	MALANSAC	5 976,00	
Association des Donneurs de Sang	QUESTEMBERT	50,00	
Harmonie Fanfare	MALANSAC	50,00	
Croix-Rouge Française	QUESTEMBERT	100,00	
Chorale Sainte-Cécile	MALANSAC	100,00	
RES'AGRI	QUESTEMBERT	100,00	
Association des Accidentés de la Vie section Rochefort-en-Terre	ROCHEFORT EN TERRE	50,00	
COSI (nombre d'agent)		250,00	
Rêves de clown	VANNES	50,00	
Les Restaurants du Cœur	VANNES	110,00	
Secours Catholique	VANNES	50,00	
TOTAL		7 136,00	

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

DE VALIDER la proposition de la commission finances exposée par Monsieur le Maire

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

2025-03-13 Questembert communauté : appel à contribution financière en faveur des actions de Questembert communauté

Monsieur le Maire informe que le conseil communautaire du 24 février dernier a présenté son débat d'orientation budgétaire pour la préparation de son budget.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire a été transmis avec convocations aux élus municipaux et aux DGS le 17 février.

Face à ce contexte national incertain, la situation financière de Questembert Communauté s'est contrainte en 2024. Avec légèrement plus de recettes que de dépenses réelles de fonctionnement, la collectivité dégage peu de marge de manœuvre depuis deux années.

Monsieur le Maire ajoute que pour son budget de fonctionnement 2025, Questembert Communauté doit faire face à une baisse prévisionnelle de ses recettes de fonctionnement avec notamment une baisse possible de la dotation de compensation des EPCI.

Monsieur le Maire rappelle les différents échanges qui ont eu lieu au sein des différentes commissions finances et notamment ceux du 11 février et du 13 février derniers dans lesquels le Président de Questembert Communauté a fait la proposition que chaque commune puisse délibérer pour soutenir financièrement quelques actions communautaires comme :

- le financement des entrées de piscine pour les élèves scolarisés en primaires,
- le financement de certaines actions culturelles communautaires puisque cette compétence est partagée entre les communes et Questembert Communauté.

Dans un contexte de compétence partagée et afin de maintenir les services proposés notamment en faveur des écoles primaires du territoire à travers l'offre spectacle vivant, l'offre chèque livre et salon du livre, les services réseaux des médiathèques, les festivals intercommunaux en direction du jeune public mais aussi des communes et des collèges, lycées, il est proposé l'appel à une contribution financière. Cette contribution sera détaillée à travers une convention d'objectifs ciblés.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le montant de la contribution financière portant sur le soutien au financement des entrées piscine et sur le soutien aux actions culturelles communautaires. La comptabilisation de ces dépenses s'entend comme une subvention de fonctionnement à un organisme public, il faut donc prévoir la dépense au compte 65731.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Adopte la contribution demandée pour financer les entrées piscine des élèves primaires de sa commune à hauteur de 50 % du prix de l'entrée piscine
Selon les décisions budgétaires chaque année, le calcul de la contribution sera fait en fonction du nombre d'entrées réalisé l'année scolaire précédente.

- adopte la contribution demandée pour financer les actions culturelles communautaires relevant de la compétence partagée à hauteur de 2 € par habitant
- donne pouvoir à Monsieur le maire pour signer tout document pour solliciter cet appel à contribution.

Selon les décisions budgétaires chaque année, le calcul de la contribution sera fait en fonction du nombre d'habitants (donnée population INSEE) de chaque commune, bénéficiaire de ces actions.

2025-03-14 - Affectation de résultats - budget principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire informe à l'assemblée délibérante qu'il convient de procéder à l'affectation de résultats des exercices antérieurs.

Considérant les résultats suivants :

- Résultat cumulé de fonctionnement = 182 731,15€

- Résultat cumulé d'investissement = - 238 184,60€

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

238 184,60€ en dépenses d'investissement

182 731,15€ en recettes d'investissement (1068)

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

DE VALIDER la proposition de Monsieur le Maire et d'affecter les résultats de la façon suivante :

238 184,60€ en dépenses d'investissement

182 731,15€ en recettes d'investissement (1068)

DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

2025-03-15 - Affectation de résultats - budget commerces

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire informe à l'assemblée délibérante qu'il convient de procéder à l'affectation de résultats des exercices antérieurs.

Considérant les résultats suivants :

- Résultat cumulé de fonctionnement = 42 675,23€

- Résultat cumulé d'investissement = 36 133,85€

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

36 133,85€ en recettes d'investissement (001)

42 675,23€ en recettes d'investissement (1068)

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

DE VALIDER la proposition de Monsieur le Maire et d'affecter les résultats de la façon suivante :

36 133,85€ en recettes d'investissement (001)

42 675,23€ en recettes d'investissement (1068)

DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

2025-03-16 - Présentation des résultats - budget lotissement la Valauderie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire informe à l'assemblée délibérante qu'il convient de présenter les résultats des exercices antérieurs.

Considérant les résultats suivants :

- Résultat cumulé de fonctionnement = 10 837,06€

- Résultat cumulé d'investissement = 215 833,41€

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

10 837,06€ en recettes de fonctionnement

215 833,41€ en recettes d'investissement

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

DE VALIDER la proposition de Monsieur le Maire et d'affecter les résultats de la façon suivante :

10 837,06€ en recettes de fonctionnement

215 833,41€ en recettes d'investissement

DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

2025-03-17 - Présentation des résultats - budget lotissement le Chêne Creux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire informe à l'assemblée délibérante qu'il convient de présenter les résultats des exercices antérieurs.

Considérant les résultats suivants :

- Résultat cumulé de fonctionnement = 54 327,09€

- Résultat cumulé d'investissement = - 124 179,92€

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

54 327,09€ en recettes de fonctionnement

124 179,92€ en dépenses d'investissement

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

DE VALIDER la proposition de Monsieur le Maire et d'affecter les résultats de la façon suivante :

54 327,09€ en recettes de fonctionnement

124 179,92€ en dépenses d'investissement

DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

2025-03-18 - Budget primitif - budget principal

Madame Gain, adjointe au Maire, présente le projet de budget primitif 2025 :

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 06 mars 2025,

Conformément à l'instruction comptable publique,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le Budget Primitif du budget principal pour l'année 2025 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 278 860,00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 636 345,15 €

- **CHARGER** Monsieur le Maire et lui **DONNER** tout pouvoir d'exécuter le budget primitif du budget principal 2025.

Ceci étant exposé,

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

- **D'APPROUVER** le Budget Primitif du budget principal pour l'année 2025 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 278 860,00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 636 345,15 €

- **CHARGER** Monsieur le Maire et lui **DONNER** tout pouvoir d'exécuter le budget primitif du budget principal 2025.

Commentaires :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal : Nous faisons face cette année à un contexte budgétaire particulièrement complexe, marqué par une baisse des recettes de fonctionnement et d'investissement, ainsi que par une hausse des dépenses de fonctionnement. Ces éléments nécessitent une attention particulière dans la préparation du budget 2025 et soulignent les défis financiers à venir pour notre commune.

Baisse des recettes de fonctionnement

1. **Gel de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)** : Le montant de la DGF reste gelé au niveau 2024, ce qui entraîne, pour une large majorité des communes, un retour de la baisse des ressources. Cette stagnation des dotations impacte directement notre capacité à financer les services publics locaux.
2. **Droit de mutation** : L'ère post-Covid a permis une hausse exceptionnelle des recettes issues des droits de mutation à titre onéreux. Toutefois, cette dynamique semble s'essouffler, et les prévisions pour 2025 et les années à venir laissent entrevoir une poursuite du recul de ces recettes.

Baisse des recettes d'investissement

1. **FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée)** : La réduction du taux de remboursement du FCTVA, désormais à 14,850 % au lieu de 16,404 %, associée à la baisse de l'assiette des dépenses éligibles, entraîne une perte nette de recettes pour notre collectivité. Ce manque à gagner impacte directement nos projets d'investissement.
2. **Suspension des aides départementales** : Le Conseil Départemental a validé la suspension du versement du Programme de Solidarité Territoriale (PST) pour l'année en cours. Cette subvention est un soutien financier essentiel pour nos projets communaux. Pour référence, les derniers projets financés par cette aide comprenaient :
 - Voirie rue du 19 mars et route de la Cuma : 90 806,74 €
 - Pump track : 32 903,40 €
 - Court de tennis : 12 609,90 €
 - Acquisition du four de la boulangerie : 12 363,90 €

Hausse des dépenses de fonctionnement

1. **Énergie** : La hausse des coûts de l'énergie, notamment de l'électricité, représente un défi supplémentaire pour les finances communales. Dans un contexte déjà difficile, nous avons dû réajuster nos prévisions de dépenses sur cette ligne, avec des coûts énergétiques prévus deux fois plus élevés que par le passé.
2. **Assurance** : La situation des assurances pour les collectivités se dégrade également. L'augmentation significative des sinistres graves ces dernières années (en raison des risques climatiques, des émeutes urbaines, et d'une prévention insuffisante des risques) alourdit les charges. Le secteur peine à trouver des solutions adaptées, équilibrant la couverture des risques croissants sans compromettre l'équilibre économique.
3. **CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales)** : Afin de réduire son déficit, le taux de cotisation retraite a été relevé de 4 points pour les collectivités et les hôpitaux. Ce changement est en réponse à la dégradation démographique, le ratio cotisants/pensionnés étant passé de plus de 4 dans les années 1980 à seulement 1,46 aujourd'hui.

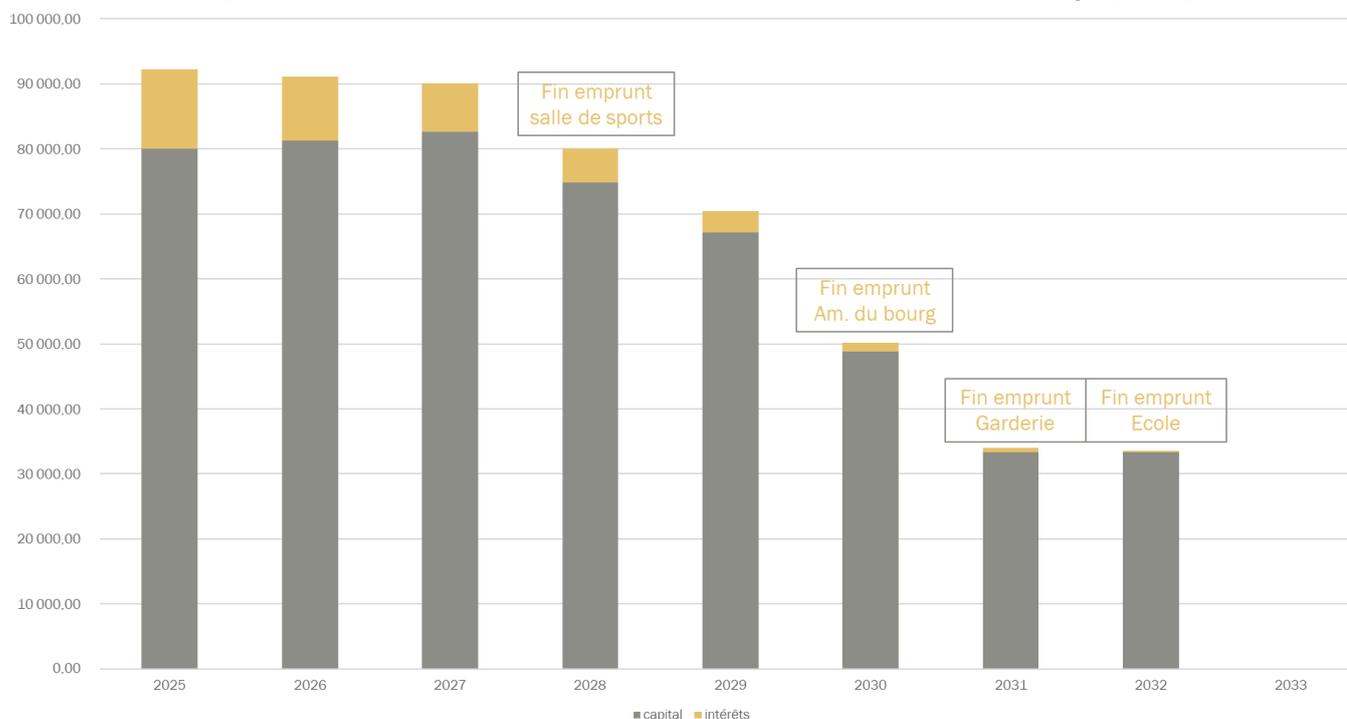
Face à cette conjoncture difficile, nous devons redoubler d'efforts pour maintenir l'équilibre budgétaire, tout en continuant à offrir des services publics de qualité aux administrés. Le budget 2025 devra ainsi prendre en compte ces évolutions, tout en restant réaliste et adapté à la réalité financière de notre commune.

Monsieur le Maire présente les projets (sections d'investissement) :

Projets	Montants prévisionnels	Imputations	Total par chapitre
Bâtiment des associations	5 000,00	231	194 520,00 €
Aménagement rue Saint Laurent (étude)	12 720,00	231	
Eglise - chauffage et entretien du bâti (murs, toiture,...)	40 000,00	231	
Voirie	80 000,00	231	
Autres imprévus	10 000,00	231	
Salle polyvalente	40 000,00	231	
Aménagement rue de la Mairie	6 800,00	231	
Remboursement d'emprunt en capital	81 000,00	1641	82 000,00 €
Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	165	77 200,00 €
Acquisition garages rue de la Mairie	23 000,00	2131	
Sol salle du stade	3 650,00	2135	
Projecteurs mobiles stade	5 000,00	2135	
Ravalement salle du stade	6 400,00	2135	
Extension de l'espace cinéraire	10 500,00	2135	
Panneaux de voirie	1 000,00	2152	
Matériel technique	2 500,00	2157	
Travaux véhicule des services techniques (rehausses)	2 600,00	2182	
Ordinateurs public médiathèque	2 000,00	2183	
Médiathèque – mobilier	2 500,00	2184	

Restaurant scolaire : aménagement de l'espace plonge	1 000,00	2188	
Livres médiathèques	4 050,00	2188	
Autres investissements	2 000,00	2188	
Vélos pour l'école	1 000,00	2188	
Travaux d'éclairage public	3 500,00	21538	
Extincteurs bâtiments	3 000,00	21568	
Système des désenfumages salles communales	3 500,00	21568	
Fibre	44 200,00	2041513	44 200,00 €
	397 920,00		

Monsieur le Maire présente la situation de l'endettement de la commune de Limerzel (budget principal) :



2025-03-19 - budget primitif - budget commerces

Madame Gain, adjointe au Maire, présente le projet de budget primitif 2025 :

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 06 mars 2026,

Conformément à l'instruction comptable publique,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- APPROUVER le Budget Primitif du budget commerces pour l'année 2025 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 60 500,00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 138 604,08 €

- CHARGER Monsieur le Maire et lui DONNER tout pouvoir d'exécuter le budget primitif du budget commerces 2025.

Ceci étant exposé,

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

- D'APPROUVER le Budget Primitif du budget commerces pour l'année 2025 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 60 500,00 €

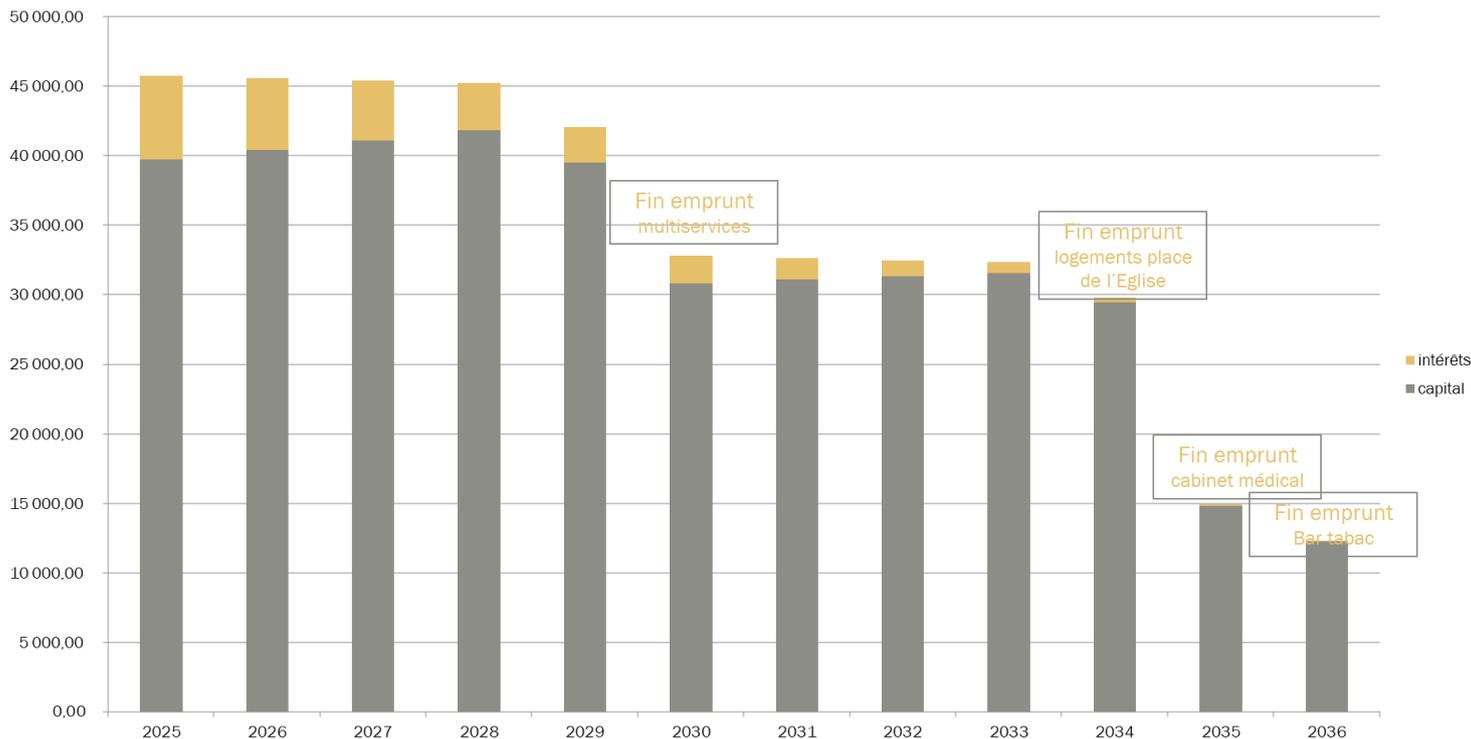
Dépenses et recettes d'investissement : 138 604,08 €

- CHARGER Monsieur le Maire et lui DONNER tout pouvoir d'exécuter le budget primitif du budget commerces 2025.

Commentaires : Monsieur le Maire présente les investissements prévus dans le budget primitif 2025 :

Projet	Montant dépense	Imputation	
Travaux dans bâtiments	21 604,00	2135	CHAPITRE 21 : 21 604,00€
Fenêtre bar tabac presse	50 000,00	231	
Isolation du bar	8 700,00	231	CHAPITRE 23 : 70 000,00€
WC boulangerie	2 000,00	231	

Monsieur le Maire présente la situation de l'endettement du budget commerces :



2025-03-20 - budget primitif - budget lotissement la Valauderie

Madame Gain, adjointe au Maire, présente le projet de budget primitif 2025 :

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 06 mars 2025,

Conformément à l'instruction comptable publique,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le Budget Primitif du budget lotissement la Valauderie pour l'année 2025 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 24 837,06 €

Dépenses d'investissement : 39 000,00 €

Recettes d'investissement : 215 833,41€

- **CHARGER** Monsieur le Maire et lui **DONNER** tout pouvoir d'exécuter le budget primitif du budget lotissement la Valauderie 2025.

Ceci étant exposé,

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

- **D'APPROUVER** le Budget Primitif du budget lotissement la Valauderie pour l'année 2025 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 24 837,06 €

Dépenses d'investissement : 39 000,00 €

Recettes d'investissement : 215 833,41€

- **CHARGER** Monsieur le Maire et lui **DONNER** tout pouvoir d'exécuter le budget primitif du budget lotissement la Valauderie 2025.

2025-03-21 - budget primitif - budget lotissement le Chêne Creux

Madame Gain, adjointe au Maire, présente le projet de budget primitif 2025 :

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 06 mars 2025,

Conformément à l'instruction comptable publique,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le Budget Primitif du budget lotissement le Chêne Creux pour l'année 2025 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 249 184,92 €

Dépenses et recettes d'investissement : 124 179,92 €

- CHARGER Monsieur le Maire et lui DONNER tout pouvoir d'exécuter le budget primitif du budget lotissement le Chêne Creux 2025.

Ceci étant exposé,

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

- D'APPROUVER le Budget Primitif du budget lotissement le Chêne Creux pour l'année 2025 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 249 184,92 €

Dépenses et recettes d'investissement : 124 179,92 €

- CHARGER Monsieur le Maire et lui DONNER tout pouvoir d'exécuter le budget primitif du budget lotissement le Chêne Creux 2025.

▪ Informations diverses

- Recensement de la population : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le recensement est terminé depuis le 16 février 2025. Les premiers résultats de ce recensement seront adressés au cours de l'été 2025.
- Ecole Angélique Mounier : suite au conseil d'école qui a eu lieu le 4 mars 2025, plusieurs problématiques liées au stationnement des parents ont été soulevées. Un courrier sera adressé aux parents d'élèves pour les informer et les sensibiliser.
- Recrutement : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le processus de recrutement d'un agent pour le service technique est toujours en cours. Aucune décision n'a encore été prise à ce sujet.
- Voirie : des devis ont été sollicités concernant les travaux de voirie pour 2025. Des arbitrages seront effectués pour adapter le projet au budget disponible (80 000,00€ TTC).
- Elagage : le chantier d'élagage au village du Pesle a été achevé avec la société Thorel. Quant aux travaux d'élagage sur les routes départementales, ils seront terminés par Questembert communauté.
- Fibre : Tous les ménages de Limerzel ne sont pas encore raccordés à la fibre optique. Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une rencontre avec la société Axione est prévue le 4 avril pour évoquer les points de blocage.

▪ Agenda

- 19 mars à 11h40 : cérémonie commémorative

Fin de la séance : 22h40